

GRAND POITIERS SOUTIEN SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

LES AIDES

POUR MAINTENIR ET
DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ
DE NOTRE TERRITOIRE



Grand Poitiers à vos côtés !

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS SE MOBILISE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

Avec les aides financières proposées, la collectivité accompagne les TPE/PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

AIDE TRESO

Subvention directe (non remboursable) de 1 000 à 5 000 €, versée en une seule fois, et attribuée sur plusieurs critères (viabilité financière, prévisionnel, montant des aides déjà perçues, montant des charges à payer...). Sous réserve des fonds disponibles.

POUR QUI ?

Les TPE, microentreprises, associations employeuses (assujetties à l'impôt sur les sociétés et la TVA), structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées conventionnées par l'État et structures coopératives (dont SCIC, SCOP ou CAE) créées avant le 30/10/2020 :

- avec un effectif de 0 à 5 emplois équivalents temps plein permanent,
- dont le siège et l'activité se situent sur le territoire de Grand Poitiers,
- avec une perte de chiffre d'affaires de minimum 50 % sur la période du 02/11/2020 au 31/12/2020 par rapport à l'année précédente.

À noter

L'obtention de l'Aide Trésor n'est valable qu'une seule fois.
L'entreprise bénéficiaire peut solliciter ultérieurement les autres dispositifs de Grand Poitiers.

L'AVANCE REMBOURSABLE

Cette avance d'un montant de 5 000 € ou 10 000 € est versée en une seule fois. Le montant sera remboursable en une seule fois avec un différé de 24 mois. Sous réserve des fonds disponibles.

POUR QUI ?

Les PME créées avant le 30/10/2020 :

- avec un effectif jusqu'à 50 salariés,
- dont le siège social et les activités se trouvent sur le territoire de Grand Poitiers.

BON À SAVOIR

Cette aide est cumulable avec les autres aides de l'État et de la Région, sauf pour les bénéficiaires du « Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations ».

L'objectif est de soulager la trésorerie en cas de difficultés conjoncturelles et de soutenir l'investissement nécessaire à la relance de l'activité. Ces aides sont complémentaires aux aides de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Grand Poitiers ou d'autres organismes.

AIDE REBOND

Subvention directe (non remboursable) d'accompagnement à l'investissement, jusqu'à 5 000 €, pour favoriser le développement, la diversification, la transition numérique ou écologique. Versée en 2 fois, la subvention est attribuée sur plusieurs critères (prévisionnel, détail de la situation avant la crise sanitaire, détail des aides déjà perçues ou en cours...). Sur réserve des fonds disponibles. **Un bonus de 2 000 € peut être versé selon la politique proposée de sortie de crise et/ou la mise en correspondance avec des critères RSE** (innovation sociale, organisation du travail, impact environnemental, développement durable,...).



POUR QUI ?

Les TPE et acteurs (associations, structures coopératives, structures d'insertion et adaptées, entreprises agréées) de l'ESS (Économie sociale et solidaire) créés avant le 1/02/2020 :

- avec un effectif jusqu'à 25 emplois équivalents temps plein permanents,
- dont le siège et l'activité se trouvent sur le territoire de Grand Poitiers,
- avec un chiffre d'affaires jusqu'à 2 millions d'euros.

BON À SAVOIR

Cette aide est cumulable avec :

- les autres aides État/Région mises en place pendant la période Covid-19 sauf pour les bénéficiaires du « Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine » dont Grand Poitiers est déjà contributeur ;
- avec les autres aides financières de Grand Poitiers.

À noter

L'obtention de l'Aide Rebond n'est valable qu'une seule fois.
L'entreprise bénéficiaire peut solliciter ultérieurement les autres dispositifs de Grand Poitiers.

Comment BÉNÉFICIER DES AIDES ?

Les dossiers sont à déposer avant le 30/06/2021.
Tous les détails des dispositifs, des bénéficiaires
et des pièces à fournir sur :

<https://www.grandpoitiers.fr/entreprendre-et-emploi/covid-19-les-mesures-daccompagnement-aux-entreprises> 

Les conseillers de la Direction Attractivité Développement
Économique sont à votre disposition :

- Par mail à entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr
- Par téléphone au 05 49 30 21 64

